Image not found or type unknown

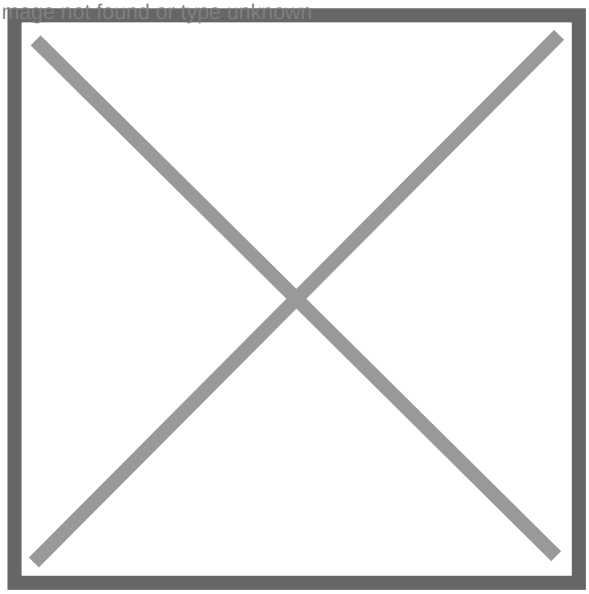

Procuration de l'héritier pour vente appartement

Par **lagarde**, le **10/10/2008** à **19:19**

merci pour votre réponse, malheureusement , l'appartement que mon père m'avait désigné héritier, à été vendu avec une procuration que j'ai signé,(pris par les soucis de mon travail, je n'ai pas réfléchi) les autres appartements avaient été vendu avant le décès de mon père, ma mère ne comprenez pas grand chose dans son patrimoine - si bien que mon neveu (petit fils d'une union précédente) à qui elle a confié son patrimoine lui à placé son argent dans différents contrats d'assurances
lui même conseils en assurances à son compte et les à racheter et déposer sur le compte de son père (qui est mon demi-frère) c'est à dire que je suis complétement spolié -et ma mère ne m'a jamais informé de tout ça - je découvre au fur et à mesure , depuis que je m'occupe d'elle, c'est à dire 2005, elle est en maison de retraite, elle à 95 ans, et toutes ces manipulations ont eu lieu entre 1998 et 2005
je ne sais plus quoi faire !! j'ai consulté un avocat qui me réponds que c'est à ma mère de porter plainte- je l'ai dénoncé à la brigade financière, où j'ai été convoqué pour établir un rapport avec preuves, par la suite j'ai aussi découvert 2 contrats(dossier disparu du domicile) que mon père a fait souscrire 1 a lui 1 à ma mère. j'ai écris à l'assurance, qui m'a répondu en me donnant le nom de la banque, le n° de compte(qui ne sont pas ceux de ma mère)- j'ai rappeler pour connaître le nom, la personne m'a répondu que sur l'ordinateur seul apparaissait l'adresse (celle ci- étant bien, celle de mon demi-frère) - j'ai à nouveau écris pour demander un double des contrats , qui sont archivés, mais on ne me répond plus.
comment puis-je me procurer le double des contrats ???

Par **Marion2**, le **10/10/2008** à **19:44**

Là, je pense que vous devriez consulter un avocat et ester en justice
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés